

---

## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE**

---

**Du 17 septembre 2024 à 19 h 30**

---

**Présents :** Bosson Jean-François, Bosson Hervé, Detraz Laurent, Morandi Loris, Von Arx-Dupraz Chantal, Degenève Patrick, Bisetti Mélodie, Dupraz Isabelle, Chiappani Mylène, Ruhin Marie-Luce, Gardinier Jennyfer, Hominal Francis, Julianne Marcel.

**Excusés :** Gaillard Laurent, Charrat Michel.

**Absent :** néant

**Secrétaire de séance :** Jennyfer Gardinier.

Approbation du compte-rendu de juillet 2024.

---

### **Urbanisme**

---

Demandes d'urbanisme :

- DP BOSSON Hervé, 2245 route de la Molière, pose d'une pergola. Avis favorable.
- DP MONET Liliane, 250 route de Chez le Cadet, abri voiture accolé à la maison. Avis favorable.
- DP PLANCHASIS Eric, 35 impasse des Taillis, modification façade isolation extérieure. Avis favorable.
- DP ROUAULT Jean-Philippe, 345 route de la Corbière, abri voiture. Avis favorable.
- PA BOULAN Jean-Marc, 1065 route de la Corbière, un chalet est existant sur une grande parcelle. La demande porte sur le détachement d'un lot à bâtir de 573 m<sup>2</sup>. Les Architectes des Bâtiments de France ont été consultés et ont donné un avis favorable à condition que la construction future soit réalisée avec les mêmes matériaux que le chalet actuel. Pour les eaux pluviales consulter le cabinet Nicot pour avoir son avis.
- PC GARÇON Cédric, 205 route de Curseille, construction d'une terrasse. Avis favorable.

Consommation foncière : les services de l'Etat nous ont remis des cartes en indiquant la consommation foncière de St André de Boège qui est restée modérée. Exceptionnellement entre 2011 et 2021, 4 ha 72 ont été consommés, du fait de l'aménagement de la ZAE. Entre 2021 et 2023, 0 ha 16 ont été consommé. La première estimation faite pour l'étude du SCOT actuel était de 4 ha 51. A ce jour, avec la nouvelle loi ZAN (zéro artificialisation nette) il ne reste que 2 ha 20 pour 10 ans.

OAP : nous avions obtenu une subvention pour l'étude de l'OAP au chef-lieu. Nous avons la possibilité de faire une nouvelle demande pour l'étude d'une plus grande zone d'aménagement incluant le cimetière.

---

### **Travaux extérieurs salle des fêtes**

---

Avant de goudronner les abords de la salle des fêtes, il faut récupérer, drainer et évacuer l'eau qui vient du champ. Le devis Condevaux d'un montant de 4191 € HT est accepté. Par la suite le goudronnage sera remplacé par du béton désactivé.

---

## Règlement salle des fêtes

---

Il y a lieu de modifier le règlement de la salle des fêtes et d'ajouter qu'il est interdit d'allumer des feux d'artifice devant et autour de la salle.

---

## Maison Smiesko Curseille

---

Le service des domaines a estimé la maison, aujourd'hui propriété de la commune, à 275 500 €, somme qui peut être négociée à plus ou moins 10 %.

Le propriétaire riverain qui est intéressé par l'acquisition de cette maison a fait une offre à moindre coût. Le conseil municipal refuse sa proposition et décide de missionner deux agences immobilières pour mettre en vente le bien.

---

## Régularisations, Acquisition et Vente terrain

---

Régularisation route du Plâne : la proposition du géomètre est acceptée par les nouveaux propriétaires du chalet. La commune fera l'acquisition de 153 m<sup>2</sup> au prix de l'euro symbolique. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Régularisation impasse des Taillis : la proposition du géomètre est acceptée par le nouveau propriétaire. La commune fera l'acquisition de 53 m<sup>2</sup> au prix de l'euro symbolique et prendra en charge les frais de notaire.

Acquisition parcelles consorts Sauthier : comme convenu avec les propriétaires 2 experts ont été missionnés pour estimer les parcelles et ont fait les propositions suivantes :

- Arpent'alp : 37 600 €
- Joseph Roch : 32 248 €

Le conseil municipal décide de faire une offre à 35 000 € avec déduction des frais engagés pour l'estimation. Les frais seront pris en charge par la commune.

Vente parcelle lieu-dit Vuan : À la suite de la demande des riverains qui utilisent la parcelle en terrain d'agrément, le conseil accepte de vendre la parcelle B 1386 à 1 € le m<sup>2</sup>. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

---

## Biens vacants sans maître

---

La procédure pour certaines parcelles est toujours en cours et la période de publicité d'affichage est arrivée à échéance. La suite de la procédure d'acquisition de ces biens consiste à les intégrer dans le domaine communal.

D'autres parcelles dont une fait partie de la route de la Molière ont été constatées sans maître et les propriétaires ne sont pas identifiables. Un arrêté va être pris pour engager la procédure et sera publié sur différents supports.

---

## Demande participation financière

---

Nous avons reçu un courrier demandant une aide financière pour déplacer une sépulture de l'ancien cimetière au nouveau. Le conseil donne une réponse négative.

---

## SYANE

---

Le Président du Syane sollicite la signature des Maires de Haute Savoie pour soutenir son initiative de pression auprès de La Présidente de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques. De grosses difficultés sur le réseau fibre en Haute Savoie et partout en France sont liés aux nombreuses malfaçons constatées par les opérateurs. Le Maire approuve l'initiative de Monsieur Joël Baud-Grasset et signera le courrier.

---

## Etat des créances

---

La trésorerie nous a transmis l'état de provisionnements des créances et poursuit régulièrement les débiteurs jusqu'à ce que la dette soit recouvrée.

---

## Repas des ainés

---

La date est arrêtée au 17 novembre. L'animation et le traiteur sont retenus.

---

## Questions diverses

---

SRB Eau et Assainissement (question de Francis Hominal) :

La commune a rejoint le SRB en 2018. Un tarif a été fixé à ce moment là pour le faire appliquer de 2018 à 2023. En 2024, le prix devait diminuer, mais le SRB n'a pas respecté ses engagements.

Jean-François va se renseigner auprès du SRB afin d'apporter une réponse.

La secrétaire de séance, Isabelle Dupraz

Le Maire, Jean-François Bosson